

Relais Parents Assistants Maternels
du Val de Gray
17 rue Louis Chauveau
70100 ARC LES GRAY
Tel. : 03.84.65.49.37
Adresse e-mail :
ram.arc.les.gray@wanadoo.fr



Augmentation du SMIC

Le SMIC augmente de 1,24% au 1^{er} janvier 2018, ce qui implique une revalorisation du taux horaire et de l'indemnité d'entretien pour les assistants maternels.

Taux horaire minimum : 2,78 € brut soit 2,15 € net

Indemnité d'entretien : 2,65 € jusqu'à 7h50 – 2,70 € pour 8h – 3,04 € pour 9h d'accueil par jour et par enfant. Au-delà de 9h : + 0,34 € de l'heure.

Plafond journalier d'indemnisation PAJE (pour les parents employeurs) : 38,12 € net

Le métier d'assistant maternel est en pleine mutation, il a énormément évolué ses 20 dernières années. Comme toute profession, les assistant.e.s maternel.le.s peuvent partir en formation. Cette formation continue donne des clés pour développer des savoir-faire, découvrir d'autres pratiques professionnelles, proposer aux enfants de nouvelles activités et évoluer dans son travail.

Bonne lecture !

Sommaire :

Page 2 : Dossier « formation continue des assistants maternels »

Page 3 : « le relais..., témoignages..., propositions... »

Page 4 : Infos pratiques



Permanence téléphonique

Lundi : 13h00 – 15h30

Mercredi : 8h00 – 10h00



Accueil public

Arc-lès-Gray :

Lundi : 9H00 - 12H00 (sans rendez-vous) / 15H30 - 18H00 (sur rendez-vous)

Mercredi : 10H00 - 12H00 (sur rendez-vous) / 13H30 - 17H00 (sur rendez-vous)

Pesmes :

Mardi : 13h30 – 16h30 (sur rendez-vous)

Mercredi : 8h30 – 10h00 (sur rendez-vous)

Gray :

Mardi : 13h45 – 16h45 (sans rendez-vous)

c'est quoi ?

La formation continue vous permet de pouvoir continuer à vous former, à évoluer dans votre métier, **à faire reconnaître la qualité de votre travail** et à développer vos compétences. Entièrement prise en charge, accessible sans condition d'ancienneté, possible les samedis, la formation continue s'adapte à vos besoins et à votre rythme. C'est un droit automatique dès votre 1^{ère} heure de travail.

Pourquoi continuer à se former ?

- 👉 Pour approfondir ses compétences et en développer de nouvelles,
- 👉 Pour rencontrer d'autres professionnels de votre secteur, pouvoir échanger et partager vos expériences avec eux,
- 👉 Pour découvrir de nouvelles pratiques et s'adapter à de nouvelles technologies,
- 👉 Pour acquérir de l'expérience professionnelle, et trouver de nouveaux employeurs,
- 👉 Pour s'épanouir professionnellement et personnellement,
- 👉 Pour évoluer professionnellement et/ou obtenir un diplôme reconnu.

Vous êtes le premier acteur de votre développement professionnel.

en pratique

Deux dispositifs différents permettent de partir en bénéficiant d'heures de formation : le plan de formation de la branche professionnelle des assistants maternels (formations au catalogue Ipéria) et le Compte Personnel de Formation (CPF).

Le plan de formation permet de bénéficier dès la première heure d'accueil de 48h de formation /an financée à 100% par AGEFOS PME.

La formation peut s'effectuer pendant et/ou hors temps de travail. L'employeur qui signe le bulletin d'inscription est appelé « employeur facilitateur ».

Si la formation se déroule hors temps de travail, l'AM sera rémunéré.e 4,29€/heure, 12€ de frais de repas et 0,211€ de frais kilométrique. Si elle s'effectue sur le temps de travail du salarié, son salaire est maintenu.

Le compte personnel de formation est ouvert à toute personne salariée pour des formations qualifiantes = 24h/an jusqu'à 120h puis 12h/an dans la limite maximum de 150h.

L'AM peut consulter son compte CPF sur le portail <http://www.moncompteformation.gouv.fr/>.

Pour consulter les différentes offres de formation : <http://www.iperia.eu/>

Employeur, pourquoi faciliter le départ en formation de votre salarié.e ?

- 👉 Votre salarié.e pourra ainsi répondre au mieux à vos besoins et ceux de vos enfants.

Exemples de sessions au catalogue Ipéria : « Développement et rythmes de l'enfant », « Sauveteur Secouriste au travail », « S'occuper d'un enfant en situation de handicap » ...

- 👉 Les démarches d'inscription sont faciles : bulletin d'inscription et pièces à joindre.
- 👉 Le coût de la formation est entièrement prise en charge par un organisme collecteur AGEFOS PME.
- 👉 Il s'agit d'un droit de votre salarié.e quel que soit le temps de travail effectué.

Le passeport formation

A l'issue de leur première formation, les assistant.e.s maternel.le.s reçoivent de l'organisme un passeport de formation.

Ce document est rempli par les organismes de formation à chaque fois que les assistant.e.s maternel.le.s suivent une action. Il atteste ainsi officiellement des formations auxquelles les professionnel.le.s ont participé.

Ce passeport est à conserver tout au long de son parcours professionnel.



Le relais acteur de la formation des assistants maternels ...

Les relais ont pour rôle de sensibiliser les assistant.e.s maternel.le.s, les gardes à domicile et les parents employeurs sur l'importance de la formation continue.

Les relais tiennent à disposition des AM, le catalogue Ipéria qu'ils peuvent venir chercher ou qui peut leur être envoyé par mail ou disponible sur le blog.

Les relais, en relation avec les organismes de formation, peuvent recueillir les besoins en formation des AM et constituer des groupes.

Les relais échangent entre eux afin que chaque animatrice puisse informer les AM de son territoire de toutes les formations mises en place.

Témoignages d'assistantes maternelles...

Qu'est-ce qui vous a incité à partir en formation ?

- « Cela fait 5 ans que je suis assistante maternelle et je trouvais qu'il était temps de me remettre à niveau ».
- « Je pars en formation chaque année pour approfondir mes connaissances sur les besoins de l'enfant et adapter mon comportement à ses besoins ».

Qu'est ce que cela vous apporte dans votre quotidien professionnel ou personnel ?

- « Professionnellement, je me sens mieux préparée à gérer certaines situations et davantage reconnue ».
- « Cela m'a apporté dans mon quotidien de mieux comprendre les enfants »
- « Les formations permettent de répondre au mieux aux attentes des enfants et des parents et de proposer un accueil plus professionnel. Grâce au passeport de formation je peux montrer aux parents employeurs mon implication dans le métier ».

Pensez-vous repartir en formation en 2018 ?

- « Je vais dans la mesure du possible continuer à utiliser mon temps annuel de formation pour découvrir d'autres formations qui peuvent m'être utiles quotidiennement, pour moi-même ou pour les enfants accueillis ».

Quels sont les avantages et les inconvénients lorsque vous êtes parties en formation ?

les avantages :

- « lieux proches de chez nous, le ram s'occupe de l'organisation »
- « la formation est rémunérée, les frais de repas et de kilomètres aussi »
- « les formations sont faites en petit groupe ce qui facilite la communication et la confiance »
- « rencontrer un professionnel qualifié qui peut répondre à nos questions, nos besoins, ... »
- « on fait connaissance avec d'autres assistantes maternelles, on sympathise, on garde le contact. J'incite les assistantes maternelles à faire au moins une fois l'expérience ».

les inconvénients:

- « devoir partir en formation un ou plusieurs samedis au détriment de ma vie personnelle, mais en même temps partir en formation en semaine serait bien difficile, alors, quelle solution ? »
- « les temps de formation pris sur le temps personnel »
- « la rémunération des formations est longue à percevoir »

Propositions de formation sur 2018

Si vous êtes intéressés par ces formations, inscrivez-vous auprès du relais :

« S'occuper d'un enfant en situation de handicap » (24h soit 3 journées)

Objectifs : adapter son comportement et ses méthodes au développement de l'enfant en situation de handicap, comprendre les principales caractéristiques du handicap »

« Construire son livret d'accueil » (16h soit 2 journées)

Objectifs : identifier les intérêts du livret d'accueil, déterminer les engagements mutuels parents/assistant maternel.

Infos pratiques

Temps collectifs à ARC

entre 9h et 11h30

Tous les jeudis
(sauf vacances scolaires)



Temps collectifs à Pesmes

entre 9h et 11h

Tous les mardis
(sauf vacances scolaires)



Animations extérieures

Chargey les Gray

salle du périscolaire
entre 9h et 11h00

mardi 9 janvier
mardi 6 février
mardi 6 mars

Autrey les Gray

salle du pôle scolaire
entre 9h et 11h

mardi 23 janvier
mardi 20 mars

**! animation maintenue
sous réserve d'inscription !**



Carnaval

Jeudi 8 février

Pas besoin de se déguiser pour venir au relais, nous le ferons sur place !

Si vous avez des vêtements, chapeaux, accessoires... vous pouvez les déposer au relais la semaine précédente afin de préparer « la malle aux déguisements ».

Bourse de printemps

Vêtements enfants – matériel de puériculture – jeux d'extérieur

Samedi 10 mars

Halle Perrey à Arc les Gray
de 9h00 à 13h00



Dépôt matériel de puériculture et jeux d'extérieur : vendredi 09 mars de 13h30 à 19h00

Remboursement et/ou reprise des invendus : samedi 10 mars de 14h00 à 15h00

Vêtements : **obligation de réserver son stand** (les personnes vendent elles-mêmes leurs vêtements)

VOTRE SITUATION CHANGE

Numéro de téléphone, déménagement, places disponibles... N'oubliez pas d'informer la PMI et le Relais.

RENOUVELLEMENT D'AGREMENT

vous êtes tenus d'en informer PAJEMPLOI en leur envoyant une copie de ce document (scan, courrier, mail, fax).

DATE DES CONGES

à remplir sur vos fiches de salaire et les faire signer par vos employeurs

Eveil musical

Le relais vous propose des ateliers d'éveil musical lors des temps collectifs, le jeudi matin, en partenariat avec l'école de musique.

Ils se déroulent tous les 15 jours de 9h30 à 10h30.

Si vous êtes intéressés pour participer à ces ateliers, n'hésitez pas à contacter le relais.

Ateliers de bricolage

au relais
de 20h à 22h



mercredi : 10 & 24 janvier
mercredi : 7 & 28 février
mercredi : 14 & 28 mars

FERMETURE DU RELAIS

- lundi 22 janvier
- vendredi 26 janvier
- vendredi 09 mars

